

La raison pour laquelle les citoyens de Winnipeg s'intéressent tant à cette question, c'est que le lac Winnipeg possède des ressources naturelles qui seraient d'un grand avantage pour Winnipeg, s'il y avait des moyens de communication à bon marché entre la ville et le lac. C'est surtout le cas en ce qui concerne le bois de corde. La Chambre comprendra facilement que la question du bois de chauffage est une question très importante pour le Nord-Ouest, et le prix élevé du bois de chauffage, par suite de la rareté de cet article dans le Nord-Ouest, est l'un des désavantages que nous subissons, joint au fait que la houille nous vient de régions très éloignées et coûte beaucoup plus cher à Winnipeg que dans les provinces, de l'est.

Par conséquent, tout ce qui est de nature à réduire le prix du bois de chauffage est une question d'une très grande importance pour cette ville, et l'on calcule que si la navigation était ouverte toute l'année, ou du moins durant toute la saison de navigation, entre Winnipeg et le lac, le prix du bois de corde en raison de la très grande quantité de cet article que l'on trouve sur les bords du lac Winnipeg, serait réduit probablement de \$2 la corde. Pour cette seule raison, les citoyens de Winnipeg ont toujours été sous l'impression qu'ils n'étaient pas déraisonnables de demander que le gouvernement consacrerait une forte somme aux travaux nécessaires pour améliorer les rapides de Saint-André.

Je dois dire, M. l'Orateur, que nous avons eu en différentes occasions de très fortes promesses de la part des ministres de la Couronne. Les candidats conservateurs, qui ont toujours été élus, sauf aux dernières élections, ont aussi fortement promis que le gouvernement ferait son devoir à cet égard. Les citoyens de Winnipeg n'ont jamais, depuis dix ou douze ans, perdu l'occasion, chaque fois que des ministres ont visité leur ville, de leur exposer très complètement les besoins de la ville sous ce rapport. Je n'ai parlé que de la question du bois de chauffage, mais le lac et les environs sont riches en ressources d'autre genre, qui font qu'il est très désirable que la navigation soit ouverte entre les deux points mentionnés. Il y a du bois de commerce, il y a de la pêche, il y a beaucoup de gisements miniers autour du lac Winnipeg, qui pourraient être développés si nous avions la navigation.

Il n'y a que quelques mois, le ministre de l'Intérieur et le premier ministre sont allés à Winnipeg, et les citoyens de cette ville ont profité de l'occasion, comme ils l'avaient fait dans bien des occasions antérieures, pour envoyer auprès d'eux une délégation de représentants pour leur exposer cette importante question. Je regrette d'être obligé de dire à la Chambre que la délégation n'a pas été reçue comme elle croyait l'être, soit par le ministre de l'Intérieur, soit par le premier ministre. Et si le ministre de l'Intérieur ne s'est pas rendu coupable de mépris direct à l'adresse de la délégation, le premier ministre, lui, s'en est rendu coupable, car, lorsque les citoyens de Winnipeg, représentés, comme je l'ai dit, par une délégation très nombreuse et très influente, sont allés soumettre cette question à ces deux messieurs, et ont entrepris de leur persuader qu'ils avaient raisonnablement droit à ce que des deniers publics fussent dépensés pour ces travaux, le premier ministre répondit qu'il arrivait justement d'une longue tournée dans le Nord-Ouest, et que, dans le cours de son voyage, il avait eu maintes fois à recevoir des Sauvages,

il avait remarqué que chaque tribu sauvage voulait quelque chose, et qu'il constatait qu'à Winnipeg, on ne faisait pas mieux, que les citoyens de cette ville agissaient comme les Sauvages du Nord-Ouest avec qui il était venu en contact.

On s'imagine que les citoyens d'une ville ayant les idées et les promesses d'avenir de Winnipeg n'ont pas été très flattés d'une réponse comme celle-là, faite à une délégation de représentants venus pour insister auprès du gouvernement sur des travaux publics de cette nature.

Maintenant que les élections approchent, je comprends que le gouvernement songe à s'occuper de cette affaire, et la population de Winnipeg considérera un repentir de la onzième heure infiniment mieux qu'aucun repentir, et si le gouvernement veut tenir compte de la position dans laquelle nous nous trouvons au sujet de ces travaux, et est prêt à affecter, pour cette fin, un montant raisonnable, il aura certainement droit à la gratitude des habitants. Durant cette session, une compagnie privée a demandé au parlement un acte de constitution en corporation sous le titre de "The Lake Winnipeg and Hudson Bay Canal Company," et, incidemment, cette compagnie a demandé le privilège d'améliorer ces rapides. Au nom de la ville de Winnipeg, je me suis opposé, et je m'opposerai à cette demande, car bien qu'il soit vrai que, dans le cas de la construction d'un canal depuis le lac Winnipeg jusqu'à la baie d'Hudson, il serait nécessaire, dans l'intérêt de la compagnie du canal, d'améliorer ces écluses, la ville de Winnipeg, cependant, et le pays environnant, désirent la construction de ces écluses, et l'amélioration des rapides, que le canal depuis le lac Winnipeg jusqu'à la baie d'Hudson soit construit ou non.

Il serait très malheureux, à notre avis, de donner le contrôle de ces travaux à une compagnie privée; mais nous sommes convaincus que si le gouvernement était déterminé à accorder ce privilège à une compagnie privée, pour une grande rivière comme la rivière Rouge, la chose ne devrait être faite qu'à deux conditions: 1. Que la compagnie ait des capitaux et soit prête à commencer les travaux; 2. Que le droit de péage pour l'usage de ces améliorations n'exécède, en aucun cas, ce que les gens faisant la navigation sont raisonnablement censés payer, sans considération aucune de la question du coût des travaux. Ainsi, on pourra voir que les conditions imposées par Winnipeg, signifient, comme le dit cette ville, que ce privilège ne devrait être accordé à aucune compagnie privée.

Le gouvernement, je crois le comprendre, a l'intention de restreindre les pouvoirs de cette compagnie, par certaine disposition donnant le droit au gouvernement de poursuivre les travaux, s'il le juge à propos, mais dans le cas contraire, ce privilège serait accordé à cette compagnie. Mais cet arrangement ne rencontre pas l'approbation de Winnipeg sous ce rapport. Autant que le gouvernement émet l'idée de prendre le contrôle des travaux, la population de Winnipeg est très heureuse de constater le fait et en félicitera le gouvernement; mais l'autre alternative, de donner l'entreprise à la compagnie, dans le cas où le gouvernement n'aurait pas l'intention d'exécuter les travaux, ne rencontre pas l'approbation des citoyens de Winnipeg, et les restrictions que le gouvernement veut imposer à la campagne ne sont pas suffisantes, à notre avis. On nous dit: Nous nous réservons le droit